

Ligne à neuf traits, ligne à dix tirets, ligne discontinue

La **ligne en neuf** (de 1949 à 2016) **puis dix** (depuis 2016) **tirets (ou traits)** est le nom couramment donné à une ligne tracée par la Chine sur les cartes de la mer de Chine du Sud pour y matérialiser ses revendications, et qu'elle même nomme « **ligne discontinue** » (Lasserre et Alexeeva, 2024).

Elle a été rendue publique pour la première fois en 1935, mais la plupart des chercheurs mentionnent une première apparition officielle entre 1946 et 1948, dans un atlas créé pour les autorités nationalistes du Guomindang, avant d'être reproduite par le gouvernement communiste de la République populaire en 1949.

Entre 1949 et 2016, la revendication chinoise en mer de Chine du Sud reposait sur la ligne dite « des neuf tirets » [九段线]. L'expression, utilisée par les médias chinois, les chercheurs ou les chancelleries des autres États, n'est jamais utilisée officiellement par la Chine, qui appelle ce tracé la « ligne discontinue » [断续线]. Le tracé de la ligne, lui, a été officialisée dans une Note verbale envoyée en 2009 à la Commission sur les Limites du Plateau Continental des Nations Unies. Entre 2000 (accord avec le Vietnam sur le golfe du Tonkin) et 2013, année où est apparu sur les cartes chinoises un dixième trait à l'est de Taïwan, neuf traits matérialisaient la revendication chinoise sur les cartes. Cette ligne tiretée revendique implicitement un vaste espace maritime (environ 90 % de la mer de Chine du Sud) à l'aide de neuf tirets, puis dix, sans que le sens de cette limite n'ait jamais été précisé. Le flou juridique de cette ligne a été critiqué à la fois en termes de portée (quelle est la nature de l'espace maritime englobé ?) et de légalité (sur quelles bases repose ce tracé ?).

Une grande incertitude demeure sur ce que représente en fait cette ligne des neuf tirets, car la Chine ne l'a jamais expliqué, malgré les demandes répétées des États voisins, ce qui les a de plus en plus irrité et a poussé les Philippines, en avril 2013, à déposer une plainte formelle auprès du Tribunal sur le Droit de la mer.

D'après Frédéric Lasserre et Olga Alexeeva, 2024

Référence citée

- Lasserre Frédéric et Alexeeva Olga (2024), « **Carte à la une. En mer de Chine méridionale, le jeu politique de l'interprétation du droit de la mer** », *Géoconfluences*, juin 2024.